TRIBUNAL ELECTORAL
del Poder Judicial de la Federación

Red Mundial de Justicia Electoral
Global Network on Electoral Justice

ACCORDS GÉNÉRAUX DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE

Ville de Mexico, Mexique

Le 9 mai 2017

Les Représentants du Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique, l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement au Mexique, l'Organisation des États Américains, l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA International), la Chambre Nationale Électorale de la République d'Argentine, le Tribunal Supérieur Électoral du Brésil, le Tribunal Qualificateur des Élections du Chili, le Conseil National Électoral de Colombie, le Tribunal Suprême Électoral du Costa Rica, la Cour Constitutionnelle de la République d'Indonésie, la Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES pour ses sigles en anglais) et la Fondation Getulio Vargas, réunis à Mexico le 8 et 9 mai 2017 réunis dans le cadre de la Réunion Préparatoire du Réseau Mondial de Justice Électorale, **avons convenus de:**

1. Réaffirmer l'intérêt des participants à créer un réseau pour la génération et distribution de la connaissance sur le rôle de la justice électorale dans la protection de l'intégrité pendant le processus électoral. Le Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE), compte tenu de la pluralité de la conception des institutions et mécanismes pour la tutelle des droits politiques à chaque pays.
2. Explorer plusieurs alternatives d'adhésion, en prenant en considération l'inclusion des organes dont la fonction principale, exclusive ou partagée, est la protection ou sauvegarde des droits politiques au sein du contentieux électoral, pendant le cycle électoral. De même, Il sera tenu compte de la participation d'organismes internationaux, fondations, centres de recherche (*think tanks*) ou universités dans la mesure où ils apporteront des connaissances et ressources du point de vue de la justice électorale, afin de faire face aux défis des démocraties contemporaines. Les membres fondateurs fixeront les critères d'admission de nouveaux membres au Réseau.

3. Considérer les quatre systèmes de Règlement des Litiges Électoraux, conformément au *Manuel de Justice Électorale d'IDEA International*, de sorte que l'intégration du Réseau tienne compte des représentants correspondants à chacun de ces quatre systèmes :
    a. Par une assemblée législative ou d'autre assemblée politique
    b. Par un organisme dans une des catégories ci-dessous :
        i. Tribunaux ordinaires du pouvoir judiciaire
        ii. Tribunaux ou conseils constitutionnels
        iii. Tribunaux administratifs
        iv. Tribunaux électoraux spécialisés
    c. Par des organismes d'administration électorale jouissant de pouvoirs juridictionnels.
    d. Par des organismes ad hoc créés à l'aide de la communauté internationale ou comme une solution institutionnelle interne pour un procès électoral spécifique.
4. Préciser que tout accord pris au sein des séances du RMJE ne sont que des recommandations sans effets contraignants pour les membres de ce Réseau.
5. Établir un Code d'Éthique, devant être adopté par les membres du RMJE. Le Code d'Éthique contiendra un ensemble de principes indispensables pour faire partie du Réseau.
6. 6. Adopter toute mesure nécessaire pour maintenir la continuité et la dynamique de ce Réseau, à travers une stratégie de communication constante. À cette fin, chaque membre nommera un représentant et responsable de la communication parmi les membres du Réseau. Par ailleurs, plusieurs activités spécifiques seront développées :
    a. Mener une étude ou un diagnostic sur les organismes chargés de la tutelle des droits politiques au niveau mondial et/ou régional.
    b. Le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF) mettra une plateforme virtuelle à la disposition des membres du Réseau, au sein de laquelle seront partagés les documents fondamentaux, ainsi que les études déjà existantes ou produites par le Réseau et/ou ses membres.

c. La Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES pour son acronyme en anglais) contribuera à la formation et au renforcement des réseaux régionaux de droits politiques.

7. Fixer le 30 juin 2017 comme date limite pour définir les priorités thématiques du RMJE, qui seront discutées pendant la séance plénière, en considérant que l'un des axes transversaux sera la parité de genre.
8. Analyser les alternatives de soutenabilité financière du RMJE.
9. Réaliser la séance plénière du RMJE les 10 et 11 novembre 2017, à San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexique.